

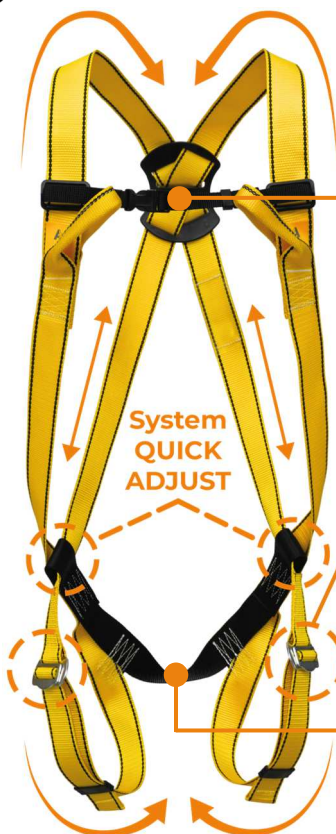
HarnaisPro

REF HP03S__

HS Code 63072000



EMPIRE



Sangle sternale pour une fermeture sûr du harnais

Système de réglage rapide du tour de cuisses et de la hauteur de tronc

Sangle sous-fessière pour un maintien parfait



EMPIRE - Harnais de sécurité 2 points.

Harnais antichute simple et léger avec points d'accrochage dorsal en dé métallique et sternal en anneaux de sangle à relier. System QUICK ADJUST qui permet grâce aux boucles autobloquantes et au système de sangles coulissantes, le réglage simple et rapide du tour de cuisses et de la hauteur de tronc. Sous-fessière de maintien. Fermeture assurée par sangle sternale réglable.

Conformité à la réglementation :

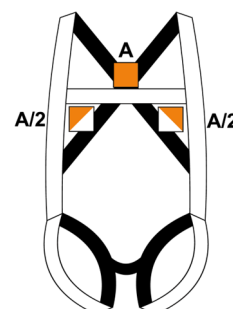
Réglementation EPI 2016/425

Norme EN 361:2002 - Harnais d'antichute

Normes PN-E-05201:1999 + PN-E-05204:1994 + PN-EN 60079-10-1:2016 + PN-EN 60079-10-2:2015 - Protection contre l'électricité statique en atmosphères explosives gazeuses et poussiéreuses

Caractéristiques :

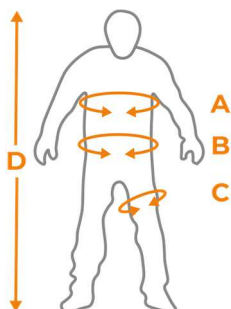
- Sangles principales en polyester de largeur 44 mm ($R > 27$ kN).
- Fils de couture polyester haute résistance.
- Réglage simultané des bretelles et des cuissards par boucles métalliques rapides mâles-femelles en acier zingué.
- Accrochage dorsal antichute sur Dé métallique .
- Accrochage sternal antichute sur deux boucles en sangle à relier ensemble.
- Large plaque dorsale ergonomique en polypropylène noir.
- Sangle thoracique (bavaroise) réglable de largeur 20 mm avec fermeture par boucle ABS.
- Résistance statique > 15 kN.



REF HP03S__

HS Code 63072000

Correspondance des tailles :



Référence	HP03S MXL	HP03S XXL
Taille	M-XL	XXL
Tour de poitrine (A)	85 cm - 100 cm	100 cm - 130 cm
Tour de taille (B)	85 cm - 120 cm	90 cm - 140 cm
Tour de cuisse (C)	50 cm - 75 cm	60 cm - 85 cm
Stature (D)	164 cm - 180 cm	180 cm - 195 cm
Poids	760 g	790 g

Durée de vie :



Les EPI contre les chutes de hauteur HarnaisPro sont conçus pour de longues années de fonctionnement dans des conditions normales d'utilisation et de conservation. La durée de vie dépend de l'utilisation qui en est faite et de l'environnement de travail dans lequel le matériel évolue. Les EPI textile ont une durée de vie potentielle de 10 ans. Les EPI métallique ont une durée de vie illimitée. Un contrôle annuel est obligatoire au moins une fois tous les 12 mois par le fabricant ou par une personne compétente et habilitée pour valider le bon fonctionnement des EPI.

Protection contre l'électricité statique en atmosphères explosives gazeuses et poussiéreuses :



Łukasiewicz

Institute of Industrial Organic Chemistry

Tukasiewicz Research Network - Institut de chimie organique industrielle.
6 Annopol St., 03-236 Varsovie, Pologne. N° TVA : PL5250008577



Evaluation des propriétés concernant la protection contre l'électricité statique sur la base des résultats des tests de contrôle effectués, il est précisé que :

L'équipement répond aux exigences de protection contre l'électricité statique selon PN-E-05201:1992 p. 2.1 (3) et PN-E-05204:1994 p. 3.2.2.1 c) et 3.2.2.3 b), en ce qui concerne les zones à risque d'explosion (zones) 1, 2, 20, 21 et 22, classé selon l'arrêté du ministre de l'économie du 8 juillet 2010 sur les exigences minimales en matière de sécurité et de santé au travail des personnes travaillant dans des environnements à risque d'explosion (Journal officiel n°138. Article 931) et selon PN-EN 60079-10-1:2016, PN-EN 60079-10-2:2015, en présence de fluides inflammables d'ignition minimale énergie de MIE > 0,1 mJ.

En particulier, ce produit peut être utilisé en toute sécurité en présence de méthane et de poussières de charbon, en particulier dans les conditions climatiques prédominantes des mines souterraines (sites de fouilles minières classés comme niveau de risque d'explosion a, b et c ainsi qu'au risque d'explosion de poussière de charbon classe « A » et « B »).

La base de ce jugement est l'impossibilité d'une électrification dangereuse de la surface du produit donné dans les conditions de son utilisation conformément aux principes de protection contre l'électricité statique selon PN-E-05204 : 1994 p. 3.3.2 c), f) - j)).